

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE MONOTYPES HABITABLES 2024

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE

8 au 11 mai 2024

AVIS DE COURSE
www.agpen.fr



Le Grand Prix de l'École Navale - Championnat de France de Voile Monotypes Habitables (GPEN-CFMH) est une épreuve officielle de la Fédération Française de Voile organisée du 08 au 11 mai 2024 sur les sites de l'École Navale, Crozon Morgat, Camaret, Roscanvel et Brest par l'Association de soutien au Grand Prix de l'École Navale (AGPEN).

Préambule :

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs.

La mention [NP] (No Protest) dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

1. REGLES :

L'épreuve est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones, précisées en annexe 1 « Prescriptions » ;
- 1.3 les règlements fédéraux incluant le règlement du Championnat de France Monotypes Habitables. <https://umbraco.ffvoile.fr/media/tkzdo4sh/r%C3%A8glement-du-cfmh-2024.pdf>
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et l'heure légale du lever du soleil.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, la version française prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les IC seront publiées sur le site internet www.agpen.fr au plus tard le 06 mai 2024.

3. COMMUNICATION :

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à www.agpen.fr
- 3.2 [DP] [NP] Sauf en cas d'urgence, entre le premier signal d'avertissement et la fin de la dernière course du jour, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 4.1 Le Grand Prix de l'École Navale est ouvert aux classes suivantes : Corsaire, Muscadet, Diam 24OD, J80, J70, Seascope 24, Open 5.70, Flying Fifteen, Handivalide (Mini J), Open 500, Figaro Beneteau 3, Birdyfish et Waszp.

Les classes concourant pour un Championnat de France Monotypes Habitables sont définies à l'article 11.2.

La FFVoile se réserve le droit d'attribuer un titre de Champion de France à toute classe monotype affiliée qui respecterait le règlement du Championnat de France Monotypes Habitables.

La FFVoile en accord avec l'AO se réserve le droit d'inviter toute autre classe monotype qui souhaiterait participer à cet événement.

Si moins de 8 bateaux d'une classe ne sont pas régulièrement inscrits au 17 avril 2024, cette classe pourra ne pas être admise à courir. Pour ce faire, l'AO contactera ladite classe et lui fera connaître sa décision.

Aucune inscription ne sera enregistrée après le 03 mai 2024.

- 4.2 Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur.

Chaque skipper devra attester au moment de l'inscription de la conformité du matériel obligatoire embarqué à son bord (voir article 4.7). Sauf pour les Handivalide, les Birdyfish et Waszp, chaque bateau devra être équipé d'une VHF en état de fonctionnement.

4.3 Nombre d'équipiers

- (i) Lors de l'inscription des bateaux des classes monotypes mentionnées en 4.1, le skipper ou le chef de bord confirme la constitution de son équipage et doit préciser le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris. Sauf pour les MiniJ et les Waszp (1 membre d'équipage), le nombre d'équipiers devra être conforme aux règles de classe et au minimum de 2 membres d'équipage. Les équipages de Figaro Beneteau 3 devront être constitués de 4 membres, dont un membre sera une femme et deux membres âgés de 16 à 26 ans. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année en cours. Pour 2024, cela correspond aux jeunes nés entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2008 inclus.
- (ii) Pour toutes les classes, pendant toute la durée de la compétition (de la 1^{ère} course courue jusqu'à la dernière), le nombre d'équipiers embarqués, skipper ou chef de bord compris, ne peut pas être modifié sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles.

4.4 Les équipages doivent s'inscrire en ligne à compter du 1^{er} mars 2024 sur le site Internet du Grand Prix de l'Ecole Navale à l'adresse www.agpen.fr/inscriptions/

Le dossier d'inscription sera accessible via la création d'un compte client. Il pourra être complété ultérieurement si besoin. Le paiement de la totalité de l'inscription se fait en ligne par carte bancaire conformément au paragraphe 5(ii). Après validation du dossier par l'organisateur, l'inscrit recevra un e-mail de confirmation d'inscription ainsi que les badges des personnes inscrites.

Toutes les pièces relatives au bateau et à l'équipage demandés aux articles 4.5 et 4.6 seront à déposer sur le dossier d'inscription.

Cas particuliers : Les équipages participant au Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense (FCD) doivent s'inscrire auprès de la FCD au plus tard le 17 avril 2024, et non sur le site internet de l'AGPEN. Note d'organisation disponible sous :

<https://ligue-ouest.netexplorer.pro/#share/G1SCHVPmQW8w>

La FCD s'occupera de l'inscription de tous les équipages FCD sur le site d'inscription au GPEN 2024. Les équipages sélectionnés par la direction de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) doivent s'inscrire en ligne sur le site d'inscription au GPEN. Prendre contact avec l'AGPEN pour les modalités pratiques (inscriptions@agpen.fr).

4.5 Documents exigibles à l'inscription pour les concurrents

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/Questionnaire_Sante_FFVoile_mineur.pdf
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- **pour les mineurs**, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, **pour les majeurs**, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur (fichier disponible sur le site internet de l'AGPEN www.agpen.fr/inscriptions/).

4.6 Documents exigibles à l'inscription pour le bateau

- le certificat de jauge valide quand une règle de classe exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.7 Chaque skipper devra, au moment de son inscription en ligne, lire et valider en cochant une case les engagements suivants :

- « *Le skipper accepte, en son nom et au nom de son équipage, de se soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes autres règles régissant cette épreuve.* ».
- « *Il atteste de la conformité du matériel obligatoire embarqué à bord de son bateau.* ».

4.8 Accompagnateurs

Tous les accompagnateurs devront s'inscrire sur le site d'inscription au GPEN 2024 et s'acquitter des droits mentionnés en 5(i).

4.9 Impératifs de sécurité conditionnant l'accès au site de l'Ecole navale :

Les dispositions suivantes sont particulièrement importantes pour les équipages et accompagnateurs de J80, J70, Seascope 24, Waszp et Birdyfish, qui courent à l'Ecole navale. Elles conditionnent l'accès des équipages et accompagnateurs des autres zones de course à la cérémonie de remise des prix et au dîner des équipages du samedi soir.

L'accès au site de l'Ecole Navale est soumis à l'autorisation des autorités militaires. Lors de l'inscription en ligne à la compétition, la constitution nominative de l'équipage est à préciser, ainsi que les potentiels remplaçants ou accompagnateurs (nom, prénom, date de naissance, lieu et département de naissance, nationalité). **Cette disposition concerne également les chauffeurs convoyeurs des voiliers courant sur le rond de l'Ecole navale (J80, J70, Seascope 24, Birdyfish et Waszp) qui ont besoin d'accéder sur le site.**

L'ensemble de ces renseignements est à compléter directement via le dossier d'inscription accessible sur le site internet de l'AGPEN www.agpen.fr/inscriptions

En raison des délais de traitement des demandes d'accès, **les renseignements demandés doivent parvenir à l'AO dès que possible, et dans tous les cas avant le 15/04/2024 pour les personnes de nationalité étrangère et au 30/04/2024 pour les personnes de nationalité française.**

L'AO ne pourra être tenue responsable en cas de refus d'accès au site par les autorités militaires. L'impossibilité d'accès au site de l'Ecole Navale ne pourra donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1).

5. DROITS A PAYER :

(i) Montant des frais d'inscription :

Classes	Jusqu'au 22 Avril 2024	A partir du 23 Avril 2024
Birdyfish, Open 500	140 €	180 €
Corsaire, Open 570, Flying Fifteen	210 €	250 €
Muscadet	240 €	280 €
J80, DIAM24 OD, J70, Seascope 24	270 €	310 €
Handi Voile (MiniJ) – Voir Nota	90 €	130 €
Figaro Beneteau 3	350 €	390 €
Waszp	70 €	110 €
Accompagnateur - entraineur	60 €	60 €
Accompagnateur soirée finale (11 mai)	20 €	20 €
Accompagnateur Handivalide	gratuit	gratuit

Nota : La Classe MiniJ prendra à sa charge 30€ pour chaque inscription de MiniJ. Les concurrents devront donc s'acquitter de 60€ de frais d'inscription (ou 100€ à partir du 23 avril).

(ii) Modes de règlement :

L'inscription se faisant exclusivement en ligne, les paiements doivent se faire en ligne **par carte bancaire**. Cependant, les équipages ne disposant pas de carte bancaire doivent se signaler par email à l'adresse mail inscriptions@agpen.fr afin de procéder au règlement.

Exceptionnellement et après accord préalable reçu par mail, ce règlement se fera par virement bancaire à :

Titulaire du compte : **Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)**,

IBAN : **FR76 1380 7005 6151 0219 5649 450**

BIC : **CCBPPFRPPNAN**

IMPORTANT : Préciser la classe, le nom du bateau et le numéro de voile dans le libellé du virement.

Les inscriptions seront intégralement remboursées si l'évènement est annulé suite à une décision du gouvernement Français.

Sauf cas de force majeure, laissé à l'appréciation de l'AO, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation d'un bateau après le 17/04/2024.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée.

En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

6. PUBLICITE :

[DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME :

Le programme par site est présenté en annexe 4.

La répartition des classes par sites et zones de course est la suivante :

- Zones A et B - Ecole Navale pour J80, J70, Seascope 24, Birdyfish et Waszp (bâtiment Ailée)
- Zone C - Brest (Port du Moulin Blanc - salle Cormorandière) pour Mini J
- Zone D - Camaret à la capitainerie du port pour Figaro Beneteau 3, Corsaire, Muscadet et Diam 24 OD
- Zone E - Crozon Morgat (centre nautique) pour Open 5.70 et Flying Fifteen
- Zone F - Roscanvel au Fort de Roscanvel pour Open 500.

8. JAUGE ET MISE A L'EAU DES BATEAUX :

8.1 Aucune certification de voile ne sera organisée pendant la confirmation des inscriptions.

Si les règles de classe l'exigent, une pesée des équipages pourra être effectuée par tirage au sort.

8.2 Les flottes seront réparties entre les sites conformément à l'AC 7. L'AO pourra modifier cette répartition par avenant.

L'AO prendra en charge, pour chaque bateau inscrit définitivement, les frais correspondants aux taxes d'amarrage dans les ports de Crozon Morgat, Camaret, Roscanvel et Brest Port du Moulin Blanc sur la période de la compétition.

L'AO prendra également en charge une mise à l'eau avant l'épreuve et une sortie de l'eau à la fin de l'épreuve.

Pour les grutages du samedi 11 mai et du dimanche 12 mai, les équipages devront respecter l'ordre de grutage défini par l'AO et affiché sur chaque site.

8.3 Les bateaux seront grutés avec leurs propres sangles ou élingues, conformes aux normes de grutage. **Le mâtage et le démâtage seront effectués par les équipages.**

9. PARCOURS :

L'emplacement des zones de course est défini en annexe 3.

Les parcours seront de type « Aller-Retour », « Speed Crossing » et courses côtières.

D'autres types de parcours pourront être mis en place.

10. SYSTEME DE PENALITE :

10.1 Pour l'ensemble des classes admises à participer à l'épreuve, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10.2 Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place.

11. CLASSEMENTS ET TITRES :

- 11.1. Le nombre minimum de courses pour valider l'épreuve est de 3.
11.2. Les titres de « Champion de France » seront décernés aux premiers équipages des classes J80, Open 5.70, conformément au règlement du Championnat de France Monotypes Habitables 2024 disponible à l'adresse suivante :
<https://umbraco.ffvoile.fr/media/tkzdo4sh/r%C3%A8glement-du-cfmh-2024.pdf>

Pour les classes Diam 24 OD, Corsaire, Mini J et Muscadet, un titre de « champion de France » sera décerné sous réserve de la participation d'au moins 15 bateaux à la compétition. Les titres de « Champion de France » pourront être décernés à des équipages étrangers.

Les autres classes admises concourront pour le Grand Prix de l'Ecole Navale :

- Les Flying Fifteen pour le Championnat d'Europe.
- Les WASZP pour l'Euro Cup.

- 11.3 Les trois premiers équipages de chaque classe admise seront récompensés.
11.4 Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense :
Le trophée du Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense (FCD) sera remis au premier J80 dont la totalité des membres d'équipage aura justifié, pendant la confirmation des inscriptions, de son appartenance à un club de la Défense. Afin de s'en assurer, les équipages souhaitant participer à ce championnat doivent s'inscrire auprès de la FCD. Ce résultat sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.
11.5 Masters J80 de l'UNSS :
Six équipages **UNSS** seront sélectionnés par la direction de l'UNSS pour participer au Masters J80 de l'UNSS. Le classement de cette épreuve sera obtenu par extraction du classement général sans recalcul de points.

12. EMLACEMENT :

[NP] [DP] Les bateaux devront rester à la place qui leur sera attribuée par l'AO à leur arrivée.

13. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

- 13.1 [DP] [NP] A l'exception des Waszp, Birdyfish, Diam 24OD pendant toute la durée de la compétition, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau sauf sous réserve et selon les termes d'autorisation écrite rédigée par le skipper et validée au préalable par le comité de course.
13.2 Sauf pour les Diam 24OD, Waszp et Birdyfish, dans le cas où l'Autorité Portuaire le déciderait, l'Autorité Organisatrice de la course pourrait demander aux concurrents de se tenir prêts à appareiller pour un autre port de la rade. Un équipage suffisant pour la manœuvre devra alors être maintenu en permanence à bord. Dès l'ordre d'exécution, les bateaux concernés devront impérativement rejoindre le port désigné. En cas de non-respect, le bateau pourra, après instruction, être classé DNE par le jury, et ce sans préjuger de toute action en justice que l'autorité organisatrice pourrait diligenter.

14 PROTECTION DES DONNEES :

- 14.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
14.2 Utilisation des données personnelles des participants :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors, pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux

données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent les vents et la mer forts, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre des bateaux, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.**

16. INFORMATIONS :

16.1. L'hébergement des concurrents n'est pas pris en charge par l'organisateur, à l'exception des équipages inscrits au Championnat national de voile de la fédération des clubs de la Défense et au Masters J80 de l'UNSS qui sont logés à l'École navale.

16.2 Renseignements Hébergement :

Le week-end de l'Ascension étant très prisé dans la région et les hébergements limités, il est vivement conseillé aux concurrents de réserver leur hébergement dès leur inscription.

Une liste des hébergeurs est disponible sur le site <https://www.agpen.fr/gpen-2024/>

D'autres informations sont disponibles sur les sites des offices du tourisme.

Office du tourisme de Crozon www.crozon-tourisme.bzh/

Office du tourisme de Camaret www.camaret-sur-mer.com/loffice-de-tourisme_0.php

Office du tourisme de Brest www.brest-metropole-tourisme.fr/

16.3 Contacts :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Pratiques Sportives Habitable

17 rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS

Tél. : 33 (0)1 40 60 37 07 - Fax. : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.fr

Marc BOUVET : marc.bouvet@ffvoile.fr Christophe GAUMONT : christophe.gaumont@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Association de soutien au Grand Prix Ecole Navale (ou AGPEN)

BP 20 - 29160 CROZON

Informations sur Internet : www.agpen.fr

Informations générales par mail à contact@agpen.fr

Questions sur les inscriptions à inscriptions@agpen.fr

16.4 Environnement :

Le Grand Prix de l'École Navale - Championnat de France Monotypes Habitables est engagé dans une démarche environnementale. C'est un événement sportif qui se déroule dans des sites préservés (Natura 2000). Chaque concurrent veillera à respecter l'environnement, à appliquer le tri sélectif et à ne pas jeter ses déchets à la mer. Des sacs poubelles et des sacs de tri sélectif seront distribués lors de l'accueil.

16.5 Interdiction d'emploi de drones aériens :

L'AO informe les concurrents que la pointe Finistère abritant plusieurs installations militaires sensibles, la rade de Brest, la baie de Douarnenez ainsi que l'ouvert de la mer d'Iroise sont interdits à tout survol d'aéronef non militaire. Cette interdiction concerne également les vols de drones. Des vols professionnels peuvent être exceptionnellement autorisés par la préfecture maritime de Brest.

Annexe 1

Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a jury.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website (<https://arbitrage.ffvoile.fr/media/cehepshz/prescriptions-rrs-2021-2024-version-gbr-2.doc>), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Annexe 2 – Marées et coefficients (en TU+2) MAI 2024

BREST

Date	Heure	Hauteur	Coeff
Mer. 08	05h50	7,28m	101
	12h10	0,90m	
	18h10	7,22m	101
Jeu. 09	00h33	0,88m	
	06h33	7,21m	100
	12h53	1,03m	
Ven. 10	18h50	7,15m	97
	01h17	1,02m	
	07h16	6,98m	93
Sam. 11	13h34	1,29m	
	19h30	6,93m	89
	02h00	1,30m	
Dim. 12	07h57	6,63m	84
	14h15	1,65m	
	20h11	6,60m	77
	02h44	1,67m	
	08h40	6,22m	71
	14h58	2,06m	
	20h53	6,21m	64

CAMARET

Date	Heure	Hauteur	Coeff
Mer. 08	05h39	6,87m	101
	11h52	0,76m	
	18h01	6,82m	101
Jeu. 09	00h17	0,78m	
	06h24	6,85m	100
	12h37	0,91m	
Ven. 10	18h45	6,78m	97
	01h03	0,91m	
	07h09	6,64m	93
Sam. 11	13h21	1,19m	
	19h28	6,58m	89
	01h49	1,19m	
Dim. 12	07h52	6,29m	84
	14h04	1,57m	
	20h10	6,27m	77
	02h34	1,57m	
	08h35	5,87m	71
	14h47	1,98m	
	20h53	5,90m	64

MORGAT

Date	Heure	Hauteur	Coeff
Mer. 08	05h40	6,88m	101
	11h50	0,85m	
	18h00	6,82m	101
Jeu. 09	00h13	0,82m	
	06h24	6,81m	100
	12h32	0,97m	
Ven. 10	18h41	6,75m	97
	00h57	0,95m	
	07h07	6,59m	93
Sam. 11	13h14	1,21m	
	19h22	6,54m	89
	01h40	1,21m	
Dim. 12	07h49	6,26m	84
	13h57	1,55m	
	20h04	6,23m	77
	02h26	1,56m	
	08h33	5,86m	71
	14h40	1,94m	
	20h48	5,86m	64

Annexe 3 - Zones de course

Zone A - Ecole Navale - Rose : J80, J70, Seascape 24

Zone B - Ecole Navale - Jaune : Birdyfish et Waszp

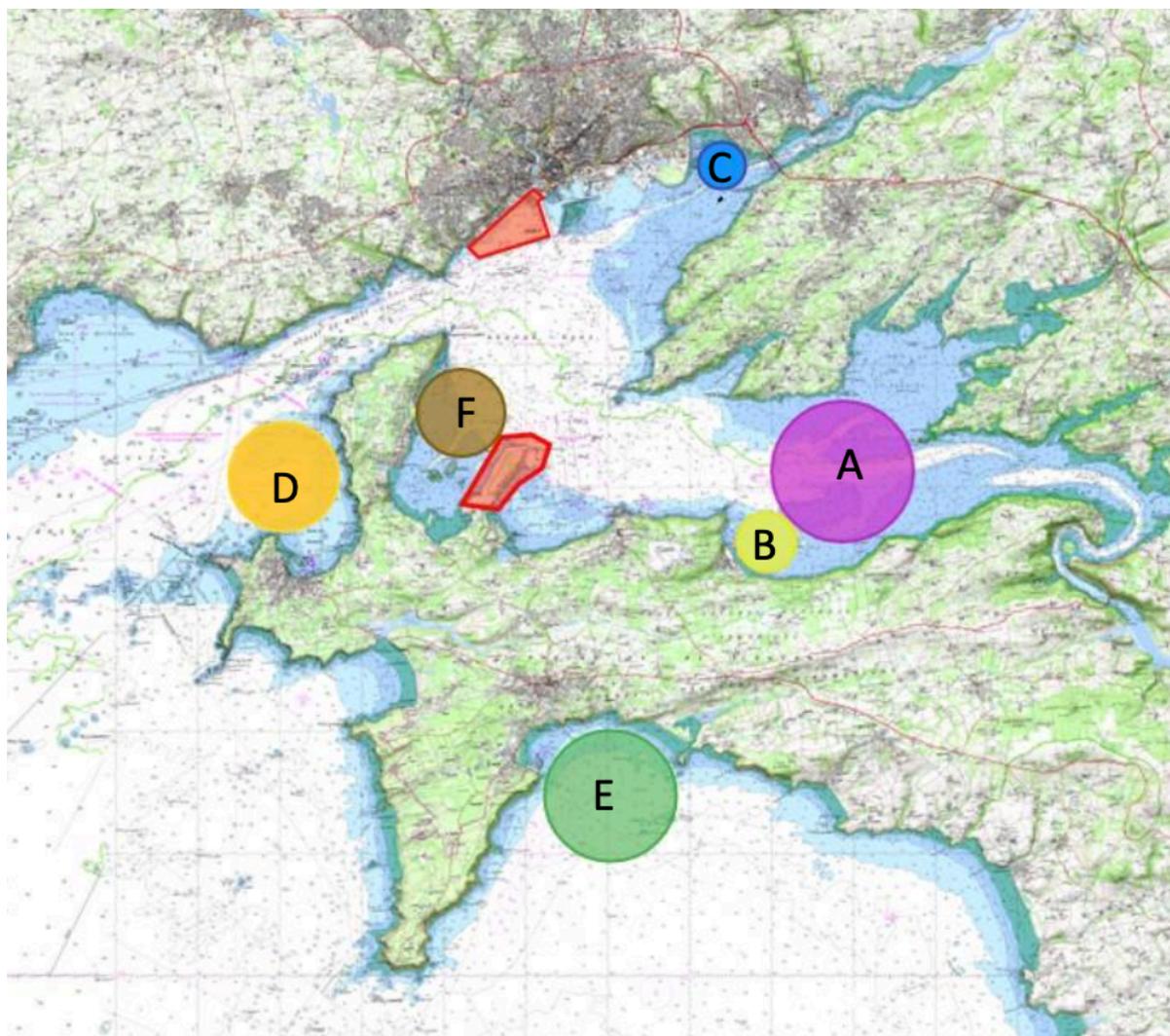
Zone C - Brest - Bleue : MiniJ

Zone D - Camaret et Mer d'Iroise - Orange : Diam 24 OD et Figaro Beneteau 3, Corsaire et Muscadet

Zone E - Crozon Morgat - Vert : Open 570, Flying Fifteen

Zone F Roscanvel - Marron : Open 500

En Rouge Zone Interdite de l'Île Longue et port militaire de Brest



Annexe 4 – Programme par site

SITE DE COURSE	Zones & Classes	Mercredi 8 mai	Judi 9 mai	Vendredi 10 mai	Samedi 11 mai	Dimanche 12 mai
ÉCOLE NAVALE	<p><u>Zone A</u></p> <p><i>J80</i> <i>J70</i> <i>Seascape 24</i></p> <p>*****</p> <p><u>Zone B</u></p> <p><i>Waszp</i> <i>Birdyfish</i></p>	<p>08h30-19h00 Grutages Mises à l'eau</p> <p>10h00-19h00 Accueil</p>	<p>8h30-12h30 Accueil Grutages Mises à l'eau</p> <p>14h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Ecole navale</p>	<p>07h45-09h15 Petits déjeuners des équipages</p> <p>10h45 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Espace Nautique Lanvéoc</p>	<p>07h45-09h15 Petits déjeuners des équipages</p> <p>10h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>A partir de 16h30 Grutages</p> <p>19h30 Remise des prix Ecole navale</p> <p>20h30 Dîner des équipages Ecole navale</p>	<p>08h30 Grutages Sorties de l'eau</p>

SITE DE COURSE	Mardi 7 mai	Mercredi 8 mai	Judi 9 mai	Vendredi 10 mai	Samedi 11 mai	Dimanche 12 mai
BREST	<p>14h00-19h00 Accueil Mises à l'eau</p>	<p>08h30-12h30 Accueil Mises à l'eau</p> <p>14h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Cérémonie d'ouverture Cocktail dinatoire</p>	<p>08h30-11h00 Café d'accueil</p> <p>15h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des Ligues</p>	<p>09h00-10h30 Café d'accueil</p> <p>15h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Concert</p>	<p>08h15 - 09h00 Café d'accueil</p> <p>10h00 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>A partir de 13h00 Sorties de l'eau</p> <p>18h00 Départ des concurrents vers Ecole Navale</p> <p>19h30 Remise des prix Ecole navale</p> <p>20h30 Dîner des équipages Ecole navale</p> <p>22h30 Retour des concurrents vers Brest</p>	<p>Sorties de l'eau</p>

SITE DE COURSE	Zones & Classes	Mercredi 8 mai	Judi 9 mai	Vendredi 10 mai	Samedi 11 mai	Dimanche 12 mai
CAMARET	<p><u>Zone D</u></p> <p><i>Figaro Beneteau 3 Corsaire Muscadet DIAM 240D</i></p>	<p>08h30-19h00 Grutages Mises à l'eau</p> <p>10h00-19h00 Accueil</p>	<p>8h30-12h00 Accueil Grutages Mises à l'eau</p> <p>14h00 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Camaret</p>	<p>08h00-09h15 Café d'accueil</p> <p>10h45 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Camaret</p>	<p>07h45-08h45 Café d'accueil</p> <p>10h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>A partir de 16h30 Grutages</p> <p>19h30 Remise des prix Ecole navale</p> <p>20h30 Dîner des équipages Ecole navale</p>	<p>08h30 Grutages Sorties de l'eau</p>

SITE DE COURSE	Zones & Classes	Mercredi 8 mai	Judi 9 mai	Vendredi 10 mai	Samedi 11 mai	Dimanche 12 mai
CROZON MORGAT	<p><u>Zone E</u></p> <p><i>Open 570 Flying Fifteen</i></p>	<p>08h30-19h00 Grutages Mises à l'eau</p> <p>10h00-19h00 Accueil</p>	<p>8h30-12h00 Accueil Grutages Mises à l'eau</p> <p>14h00 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Crozon Morgat</p>	<p>08h00-09h15 Café d'accueil</p> <p>10h45 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Crozon Morgat</p>	<p>07h45-08h45 Café d'accueil</p> <p>10h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>A partir de 16h30 Grutages</p> <p>19h30 Remise des prix Ecole navale</p> <p>20h30 Dîner des équipages Ecole navale</p>	<p>08h30 Grutages Sorties de l'eau</p>

SITE DE COURSE	Zones & Classes	Mercredi 8 mai	Judi 9 mai	Vendredi 10 mai	Samedi 11 mai	Dimanche 12 mai
ROSCANVEL	<p><u>Zone F</u></p> <p><i>Open 500</i></p>	<p>08h30-19h00 Mises à l'eau</p> <p>14h00-19h00 Accueil</p>	<p>09h00-12h00 Accueil Mises à l'eau</p> <p>14h00 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Roscanvel</p>	<p>09h00-10h00 Café d'accueil</p> <p>10h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>19h30 Dîner des équipages Espace nautique Lanvéoc</p>	<p>09h00-10h00 Café d'accueil</p> <p>10h30 1^{er} signal d'avertissement</p> <p>A partir de 16h30 Sorties de l'eau</p> <p>19h30 Remise des prix Ecole navale</p> <p>20h30 Dîner des équipages Ecole navale</p>	<p>Sorties de l'eau</p>